

Semaine 02



Lundi

Repas végétarien



Mardi

Repas biologique

Mercredi

Jeudi



Vendredi

Les groupes d'aliments

- Entrée
- Plat principal
- Légume Féculent
- Produit laitier
- Dessert

Salade coleslaw mayonnaise

Capelletti tex-mex

Yaourt sucré

Biscuit céréales

Salade de quinoa bio vinaigrette

Emincé de poulet bio à la crème

Carottes bio

Camembert bio

Fruit bio



Salade verte

Tartiflette aux lardons* au reblochon de Savoie

Emmental

Purée de pommes



- Fruits et légumes
- Viandes, poissons œufs
- Féculents
- Matières grasses
- Produits laitiers
- Produits sucrés

Repas de substitution :

- Mardi : Croc'veggie
- Jeudi : Brandade de morue

Repas sans porc :

- Jeudi : Tartiflette volaille

*Présence de porc signalée par **



« Lucette, la galette », fête l'épiphanie :

Vendredi tu vas te régaler avec une délicieuse galette des rois ! La galette, spécialité du nord de la France est garnie de frangipane, une crème pâtissière à base d'amandes.

Miam miam...

Le pâtissier a caché une fève dans la galette.

Si tu la trouves, tu seras la reine ou le roi de la journée !



Choix de la semaine

Entrée : **Potage de légumes**

Légume : **Haricots beurre**

Légende :

- Produit issu de l'agriculture biologique
- Produit de saison
- Produit local
- Dessert du chef



Compte-tenu du contexte actuel difficile en termes d'approvisionnements en produits alimentaires, les menus sont exceptionnellement à titre indicatif
Tous nos plats sont susceptibles de contenir les 14 allergènes suivants : céréales contenant du gluten (seigle, blé, orge, avoine, épeautre, kamut), crustacés, oeufs, poissons, arachides, soja, lait, fruits à coque, céleri, moutarde, sésame, anhydride sulfureux et sulfites, lupin et mollusques.
Selon l'article R.112-14 du décret du 17 avril 2015, la cuisine centrale met à disposition un repas sans les 14 allergènes réglementaires, qui s'intègre dans le dispositif déployé par votre établissement.
Merci d'orienter toute personne intéressée vers votre service de restauration pour en bénéficier et connaître les conditions tarifaires spécifiques.